

# L'école publique en Haute-Marne

N° 77  
Supplément 2

Mai 2012

Dispensé de timbrage

CHAUMONT PPDC

**P**  
PRESSE  
DISTRIBUÉE PAR  
LA POSTE

Déposé le 11 mai 2012



**SNUipp-FSU 52**  
**17 rue de Verdun**  
**52000 CHAUMONT**  
**03.25.02.78.69**  
**snu52@snuipp.fr**  
**<http://52.snuipp.fr>**

## AU SOMMAIRE :

Page 1 : éditó

Page 2 : RIS

Les vacances de printemps se sont terminées par un grand soulagement et la rentrée s'est faite pour beaucoup avec de grands espoirs en tête...

D'ores et déjà le nouveau gouvernement devrait revenir sur les évaluations nationales CE1-CM2 et sur le décret (publié le 8 mai par Sarkozy !) mettant en application le nouveau mode d'évaluation et d'avancement des personnels. Les changements à venir seront forcément notables mais seront-ils à la hauteur de nos attentes ?

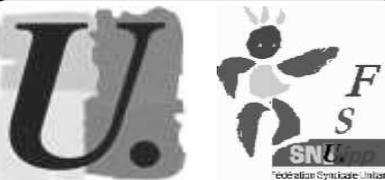
On sait déjà qu'il n'y aura pas de retour en arrière sur certains sujets : autonomie des universités, pas de revalorisation indiciaire... Et les mesures annoncées seront confrontées aux possibilités effectives. Ainsi, les recrutements annoncés dès la rentrée 2012 ne devront pas se faire seulement sur des postes d'assistants d'éducation (4000 prévus) mais bien sur des postes d'enseignants formés !

Mais la priorité à la formation des enseignants, l'objectif de faire évoluer les pratiques, la référence au principe du « plus de maîtres que de classes », le rétablissement des rased, la question du temps scolaire, la remise en question du tout-évaluation et de la mise en concurrence font bien écho à des revendications portées par la FSU.

Des débats sur l'avenir de l'école devront s'ouvrir rapidement. Espérons que le rendez-vous ne sera pas manqué et aboutira à une vraie transformation de l'école. Le SNUipp et la FSU se devront d'être présents et exigeants.

**Dès maintenant profitons des réunions d'informations syndicales pour confronter nos points de vue !**

Cathy Castel



# 1/2 journée d'info syndicale sur le temps de travail

...ouvertes à tous les collègues syndiqués au SNUipp ou non ... et aux non syndiqués

**CHAUMONT**

*Iufm*

*Mercredi 30 mai*

*9 h*

**Bettancourt-la-Ferrée**

*Salle des Fêtes*

*Mercredi 6 juin*

*9 h*

**Courrier à l'IA sous  
couvert de l'IEN  
dès réception**



## COMMENT PARTICIPER A UNE ½ JOURNEE D'INFORMATION SYNDICALE ?

Tous les collègues, syndiqués ou non, peuvent y participer.

Cette demi-journée d'info syndicale pourra être déduite du contingent d'heures dues par chacun dans le cadre des 18 h d'animations pédagogiques, ou des 24h des réunions de conseil des maîtres, de cycle ainsi que sur les heures prévues pour les rencontres avec les parents.

Prévenez votre IEN par courrier de votre participation (il n'y a pas de délai à respecter) .

### IMPORTANT

Si vous choisissez de déduire ces heures de participation à des ½ journées d'info syndicale de votre quota d'heures dévolues aux animations pédagogiques, vous pouvez les défalquer, que **vous soyez en animation pédagogique ce jour-là ou non**. Ce qui vous permet de **choisir** l'animation à laquelle vous ne vous rendez pas, qu'elle soit dite obligatoire ou optionnelle.

Le SNUipp vous fournit une attestation de présence si besoin.

**Vous disposez d'un volant de 6h par année scolaire, que vous soyez syndiqué ou non.**

Le droit de participer à ces ½ journées sur le temps de travail a été gagné par les luttes de nos prédécesseurs. Un droit ne s'use que si l'on ne s'en sert pas.

Nom, Prénom	Le.....
Grade (inst / PE)	
Fonction	
Ecole	
à Monsieur/Madame l'Inspecteur /trice de l'Education Nationale de la circonscription de ...	
J'ai l'honneur de vous informer que j'assisterai à la 1/2 journée d'information syndicale organisée par la section départementale du SNUipp à .....le.....à .....h. Je ne participerai donc pas à l'animation pédagogique prévue ce jour.	
Veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale, l'expression de mes salutations respectueuses.	
	Signature

**Participez massivement à ces réunions : c'est ainsi qu'ensemble, nous  
préserverons le droit syndical !**